



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

**Cabinet du Secrétaire d'État auprès du Ministre de la Défense,
chargé des Anciens Combattants et de la Mémoire**

Le directeur du cabinet

Paris, le 30 AVR 2014
N° CAB/2014002975
DEF/CAB/SDBC/BSQC/QPA
FM/2014001625
V/Réf. : Lettre du 3 février 2014

Monsieur le Président,

Vous aviez bien voulu appeler l'attention du ministre délégué auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants, sur vos interrogations au sujet de l'organisation du prochain défilé du 14 juillet.

Cent ans après la Grande Guerre, le Président de la République a souhaité que la France puisse pleinement reconnaître ce qu'elle doit aux centaines de milliers d'hommes qui ont perdu la vie sur son sol pour la défendre et qu'elle mesure le chemin parcouru avec les ennemis d'hier sur le chemin de la réconciliation.

Entre 1914 et 1918, les soldats algériens et vietnamiens ont combattu dans les rangs de l'armée française, aussi n'est-il que justice de rendre hommage à leurs souffrances en les invitant aux côtés des autres belligérants.

Par ailleurs, s'agissant des liens qu'entretient aujourd'hui la France avec l'Algérie et le Vietnam, si la mémoire demeure un élément central de nos relations avec ces pays, il convient de noter que des accords de partenariat existent dans le domaine de la défense et que les visites bilatérales en Algérie en décembre 2012 ou celle du Premier ministre au Vietnam en mai 2009, contribuent au renforcement de nos relations diplomatiques.

Enfin, le Président de la République a également convié quatre jeunes civils de chacun des pays invités à participer au défilé du 14 juillet, soulignant ainsi le désir de la France de se tourner résolument vers l'avenir et la réconciliation entre les Nations et les hommes.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Monsieur Michel LEVY
Président du groupement national
pour l'indemnisation des biens spoliés
ou perdus outre-mer (GNPI)
14 rue Duphot
75001 Paris

Manuel BOUGEARD

**GROUPEMENT NATIONAL POUR L'INDEMNISATION
DES BIENS SPOLIÉS OU PERDUS OUTRE-MER (GNPI)**

Association déclarée (Loi du 1^{er} juillet 1901) sous le n° 63.1193
Membre de la Confédération Européenne des Spoliés d'Outre-Mer
14, rue Duphot - 75001 PARIS
Tél : 01.42.97.43.93 - Fax 01.42.97.43.94

Paris , le 3 Février 2014

Michel Lévy, président

à

Monsieur Kader Arif
Ministre délégué auprès du Ministre de la défense
chargé des anciens combattants

Objet : projet d'invitation au défilé militaire du 14 Juillet 2014 de quelque soixante pays ayant participé à la Grande Guerre de 1914-1918 dans le cadre des commémorations du centenaire .

Monsieur le ministre ,

Le gouvernement envisage d'inviter exceptionnellement au défilé militaire du 14 Juillet 2014 à Paris ,dans le cadre des commémorations du centenaire de la Grande Guerre de 1914-1918, quelque soixante pays ayant participé au conflit (en signe d'une « Mémoire partagée » entre les Nations ,comme vous l'avez vous-même dit ,Monsieur le ministre ,devant une association d'anciens combattants) .

...S'il s'agissait , après les terribles guerres du XX^esiècle , de montrer qu'aujourd'hui les Nations , débarrassées des idéologies totalitaires ayant causé cent millions de morts , peuvent communier maintenant dans le respect de normes universelles de protection de la vie humaine en toutes circonstances , quelles que soient les ethnies , les croyances et les cultures ,

s'il s'agissait aussi de symboliser une espérance de progression de l'humanité dans l'accomplissement d'un idéal de paix perpétuelle entre les peuples ,

comment ne pas y souscrire ?

Mais une telle invitation exceptionnelle au prochain défilé militaire du 14 Juillet à Paris ne pourrait alors s'étendre indistinctement à soixante Etats ; deux d'entre eux en effet ne devraient pas être invités:la République algérienne démocratique et populaire et la République socialiste du Viêt-Nam.

S'agissant de la République algérienne , sans préjudice de la grossière erreur chronologique qui consisterait à conférer aux anciens départements français bordant la rive sud de la Méditerranée un statut d'Etat à une époque -en 1914- où leur appartenance à la République française était reconnue par la communauté internationale , des arguments forts existent contre l'invitation de cet Etat :

- au contraire des anciennes colonies dont l'émancipation a eu lieu sans guerre contre la France et les a faites conserver dans leur corpus législatif des valeurs universelles de civilisation , le pouvoir algérien a mis en place des « valeurs » islamo-marxistes qui sont à l'opposé des normes de droit occidental (par exemple : établissement d'une peine de mort pour crimes économiques , code de la famille limitant les droits des femmes,etc...) ,



- l'armée nationale populaire algérienne (reformulation de l'armée de libération nationale) n'a jamais respecté les lois de la guerre , a multiplié les actes de cruauté et de barbarie (mutilations et assassinats de prisonniers , terrorisme urbain et rural visant aveuglement civils européens et musulmans sans défense : Alger,Oran,Philippeville,Melouza,etc,etc..) et a ensuite conduit une guerre civile atroce contre les opposants islamistes arabes et kabyles (plusieurs centaines de milliers de morts dans les années 1990) ,

- l'A.L.N. a systématiquement assassiné à partir de 1954 les anciens combattants musulmans de 14-18 ayant survécu qui avaient dans le bled des emplois réservés , parce qu'ils étaient l'incarnation de la fidélité à la France ,

- l'Algérie a profané ou détruit les monuments locaux dédiés aux Morts pour la France érigés après la Grande Guerre parce qu'ils comportaient trop de noms mêlés musulmans , chrétiens , juifs ,

- l'Algérie a profané ou détruit la majorité des cimetières chrétiens et juifs , en négation du respect des morts qui y reposaient (parmi lesquels on pouvait d'ailleurs trouver des Morts pour la France dont les corps avaient été ramenés des champs de bataille) .

- les indépendantistes, très minoritaires, des années 40 avaient , après le débarquement allié de 1942 , tenté de s'opposer à la mobilisation des musulmans pour la reprise du combat contre le nazisme (« cette guerre n'étant pas la leur ») ; certains se sont engagés dans les S.S. et en ont tiré gloire et considération en Algérie indépendante (Krim Belkacem , Mohammedi Saïd) ,

- la République algérienne est un Etat de non-droit pour les non-musulmans dont les libertés religieuses sont contraintes et limitées (et dont la vie même a pu être abolie : évêque d'Oran , moines de Tiberrhine) .

En conséquence de cet exposé argumentaire (non exhaustif) une invitation à l'armée algérienne au défilé du 14 Juillet 2014 constituerait une insulte aux valeurs universelles de civilisation que l'Algérie a continûment bafouées . (De ce point de vue , aucun parallèle avec l'invitation à l'armée allemande ne serait recevable : l'armée allemande d'aujourd'hui a été fondée à partir d'une rupture fondamentale avec le Reich et le nazisme) .

Une telle invitation, ce serait pire encore ,ce serait comme infliger une deuxième mort aux musulmans qui avaient fait le choix de la France jusqu'au prix du sacrifice suprême : les M.P.F. de 14-18 , ceux de 39-45 et évidemment les 150 000 Harkis et familles désarmés et abandonnés par la France à leurs bourreaux lesquels les ont effroyablement suppliciés .

Parallèlement, pour des raisons moralement similaires, il serait inconcevable d'inviter au défilé du 14 juillet l'armée de la République socialiste du Viet-Nam dont le héros suprême demeure après sa mort naturelle le sinistre Giap du Viet-Minh des années 50 qui avait commis avant et après Dien Bien Phu les pires horreurs de guerre (comparables à celles des Nazis): inhumaines marches forcées de prisonniers blessés ou malades jusqu' aux camps de « rééducation » (en réalité d'extermination) où les trois quarts des survivants de Dien Bien Phu sont morts des sévices subis .

Je vous suggère de façon appuyée , Monsieur le ministre , de ne pas donner suite au projet d'invitation indistincte à soixante pays au défilé militaire du 14 Juillet 2014 parce que la présence inappropriée du drapeau vert de la République algérienne et du drapeau rouge de la République du Viêt-Nam y ternirait le symbole recherché d'un avenir de paix sur Terre entre tous les hommes .

Je vous prie de croire en l'assurance de ma haute considération .

